
CONCOURS DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE 2008

Epreuve écrite d'admissibilité RAPPORT

CORRIGÉ

Avertissement : ce corrigé est indicatif, d'autres réponses peuvent être admises

Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public.

Durée : 1 h 30
Coefficient : 3

I - SUJET

Vous êtes le gardien de police municipale Marcel LEVERT, en fonction à la ville de Verney (98).

Vous disposez d'un double agrément du Préfet et du Procureur et vous êtes assermenté conformément à l'article 21 du code de procédure pénale.

Ce jour, à 14 h 00, vous effectuez une patrouille de surveillance générale de votre commune à bord de votre véhicule de service qui est équipé de tous les moyens techniques nécessaires à votre intervention. Vous êtes accompagné de votre collègue Louis LEJAUNE, gardien de police.

Vous êtes de passage rue Leblanc, à hauteur du n° 5 lorsque vous constatez sur le parking de la poste qu'une personne effectue la vidange de son véhicule à même le sol. L'huile usagée coule le long d'une rigole et forme une flaque à quelques mètres de là, au droit d'une place de stationnement.

Vous intervenez.

Dès votre retour au poste, vous rédigez un rapport d'information destiné à rendre compte à Monsieur le Maire (sous couvert de votre hiérarchie) de votre action, des différentes mesures prises, des autorités éventuellement avisées.

Renseignements concernant :

Le véhicule

Opel corsa de couleur jaune
Immatriculée : 609 WEK 98

Contrevenant et propriétaire du véhicule

Mr LENOIR Maurice
Né le 17 mai 1975 à Rennes (35)
Sans profession
Demeurant 3 impasse de la Cloche
98330 VERNEY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de X

Ville de Verney

Police Municipale

Le 23 janvier 2008

Le Gardien de Police
LEVERT Marcel

à Monsieur le Maire de la Ville de Verney
S/c Monsieur le Chef de la Police Municipale

RAPPORT D'INFORMATION N° XX

Objet : Déversement de matière de vidange sur la voie publique
Pièces jointes : une planche photographique (6 clichés)

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Ce jour à 14 h 00, accompagné du gardien de police municipale LEJAUNE Louis, de patrouille de surveillance générale de la commune à bord de notre véhicule de service, nous nous trouvons rue Leblanc à hauteur du n° 5.

Nous constatons sur le parking de la poste qu'une personne effectue la vidange de son véhicule automobile à même le sol. L'huile usagée coule le long d'une rigole et forme une flaque à quelques mètres de là, au droit d'une place de stationnement.

Nous nous portons à hauteur du contrevenant et l'informons de son infraction. Ce dernier reconnaît les faits. Nous lui demandons de rester sur place.

A l'aide des cônes de Lübeck dont nous disposons dans notre véhicule, nous matérialisons les endroits souillés par l'huile usagée afin qu'il n'y ait pas de véhicule, ni de piétons à passer à cet endroit afin d'éviter un éventuel accident.

Nous prenons contact immédiatement avec notre poste de commandement et l'informons de nos constatations. Nous demandons l'intervention rapide des services techniques de la ville afin de nettoyer les lieux.

Avant l'arrivée des services techniques, nous procédons à la prise de 6 clichés photographiques (cf. planche photographique ci-jointe).

Nous reprenons contact avec le contrevenant et procédons au relevé d'identité. Nous lui rappelons la réglementation relative aux recyclages des huiles de vidange. Nous l'informons qu'il est en infraction au regard du règlement sanitaire départemental et qu'un procès-verbal sera relevé à son encontre conformément à l'article 91 du règlement sus visé.

A 14 h 25, les services techniques de la ville arrivent sur place et procèdent au nettoyage de la voie publique.

A 14 h 50, le nettoyage étant terminé, nous récupérons notre matériel de balisage et faisons retour au poste.

A 15 h 15, de retour au poste, nous procédons à la rédaction du procès-verbal n° 63/2008 relatif à l'infraction de déversement de matière de vidange conformément à l'article 91 du règlement sanitaire départemental (cf : un exemplaire du procès-verbal annexé au présent rapport) que nous adressons à monsieur le Procureur de la République, sous couvert de monsieur l'Officier de police judiciaire territorialement compétent.

Nous rédigeons également le présent rapport d'information afin de vous informer de notre intervention.

Renseignements concernant :

Le gardien de police municipale
LEVERT Marcel

Le véhicule

Opel corsa de couleur jaune
Immatriculée : 609 WEK 98

Contrevenant et propriétaire du véhicule

Mr LENOIR Maurice
Né le 17 mai 1975 à Rennes (35)
Sans profession
Demeurant 3 impasse de la Cloche
98330 VERNEY